

Comité de suivi ALCOTRA

Jeudi 7 novembre 2024

Gap (Hautes-Alpes)

Présidence : Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Récapitulatif des décisions prises

Approuvé en date du 22 novembre 2024

Programme Interreg France Italia VI A - ALCOTRA 2021-2027

Concernant la validation des projets simples des PITER+ - Phase 2, le Comité de suivi (CS) approuve :

- **Pour les PITER+ - Phase 2 :**
 - La liste des 5 projets simples (PITER+) présentés pour la sélection, telle qu'annexée à la présente décision, y compris les recommandations techniques, pour un montant total de **9 347 520,40 €** et **7 478 016,32 €** de subvention FEDER ;
 - l'approbation d'un délai supplémentaire pour la transmission des actes définitifs d'engagement des partenaires avant la signature de la convention d'attribution FEDER ;

Concernant la sélection des microprojets et le deuxième appel à micro-projets, le Comité de suivi approuve :

- **Pour le 1^{er} appel à microprojets :**
 - La liste des 10 projets de l'OP2 (Volet « Environnement ») présentés pour sélection, telle qu'annexée à la présente décision, y compris les recommandations techniques, pour un montant total de **741 809,16 €** et **593 447,32 €** de subvention FEDER ;
 - La liste des 7 projets de l'OP1 (Volet « Numérique ») présentés pour sélection, telle qu'annexée à la présente décision, y compris les recommandations techniques, pour un montant total de **520 614,34 €** et **416 491,47 €** de subvention FEDER ;
 - L'augmentation du budget FEDER disponible sur l'OP 1 de 320 000,00 € à 416 491,47 € pour permettre le financement des projets sélectionnés ;
 - La liste des 2 projets non recevables, 1 projet non admissible et 3 projets avec avis défavorable telle qu'annexée à la présente décision.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, la liste des projets simples des PITER + et celle des microprojets ainsi que les décisions du Comité de suivi s'y affèrent

seront considérées comme validées. L'AG publiera sur le site internet du Programme l'information des décisions du Comité de suivi et la liste des projets sélectionnés, et informera les bénéficiaires de l'attribution d'une subvention du FEDER.

Pour l'ouverture du 2^{ème} appel à microprojets :

- L'augmentation de l'enveloppe disponible de 840 000 € à 1 500 000 € de FEDER ;
- Le contenu de l'appel à microprojets telle qu'annexée à la présente décision et son ouverture du 9 décembre 2024 - 12h au 23 avril 2025 - 12 h, sur les Volets éducation, formation et bilinguisme (OS 4.ii, 500 000,00 euros) et tourisme et culture (OS 4.vi, 1 000 000,00 euros);
- Les critères de sélection et les phases d'instruction telle qu'annexée à la présente décision.

Concernant le 3^e appel à projets simples, le Comité de suivi approuve :

- la prorogation de la clôture du 3^{ème} appel à projets, du 28 novembre 2024 au 31 janvier 2025 pour répondre aux difficultés rencontrées par les porteurs de projets en raison des élections régionales récentes en Ligurie et à la superposition des calendriers avec l'appel à projets simples des PITER+.

Concernant l'appel à projets Transition, le Comité de suivi :

- approuve une prorogation des délais de réalisation et de clôture d'une durée maximale de 3 mois à tous les projets Transition ;
- demande aux projets de justifier leur demande de prorogation auprès de l'Autorité de gestion ;
- autorise l'Autorité de gestion à communiquer l'information aux bénéficiaires avant la validation du compte rendu de la séance.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, les documents techniques préparatoires de l'appel à microprojets et les prorogations de délais d'ouverture du 3^{ème} appel et de réalisation de l'appel à projets Transition seront considérés comme validés et l'AG publiera l'information sur le site internet du Programme selon le calendrier retenu.

Concernant la stratégie de programmation et les premiers échanges sur l'ouverture d'un nouvel appel à projets sur l'OS4.6 « Culture et Tourisme », le Comité de suivi approuve :

- la validation en février d'une stratégie de programmation par consultation écrite ou en modalité visioconférence sur la base d'un bilan du 3^e appel à projets présenté par l'Autorité de gestion ;
- le principe de l'ouverture d'un appel à projets simples sur l'OS 4.6 « culture et tourisme durable » afin de sélectionner des projets structurants, exemplaires et stratégiques.

Concernant le Manuel du Programme, le Comité de suivi approuve :

- les modifications mineures apportées au Manuel du Programme, notamment pour prendre en compte les simplifications administratives introduites dans le cadre du 2^e appel à microprojets.

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Comité de suivi, sans remarque de la part des membres du CS dans les 5 jours ouvrés à la date de réception, ce document sera considéré comme validé et l'AG le publiera sur le site internet du Programme.

Concernant le Conseil des jeunes ALCOTRA 2024-2025 :

- Le Comité de suivi valide la composition, les modalités de sélection et accueille les 15 nouveaux membres de ce mandat 2024-2025.

PROGRAMME INTERREG FRANCE ITALIA V A - ALCOTRA 2014-2020**Concernant le rapport final de mise en œuvre, le Comité de suivi approuve :**

- le contenu du rapport final de mise en œuvre présentant les résultats du Programme pour la période 2014-2020 et mandate l'Autorité de gestion pour transmission du document à la Commission européenne.

PROGRAMME POST 27**Concernant le Post-2027, le Comité de suivi approuve :**

- le rapport présentant les résultats des consultations menées auprès des parties prenantes et des citoyens entre le 15 juillet et le 15 octobre et mandate l'Autorité de gestion pour transmission du document à la Commission européenne d'ici le 31 décembre 2024.

PROCHAINES ÉTAPES**2021-2027**

- Sollicitation du Comité de suivi soit par Consultation écrite soit par visioconférence pour sélection des projets simples des PITER + (3^{ème} fenêtre) et pour validation de la stratégie de programmation en février 2025 ;
- Prochaine présidence assurée par la **Région Piémont** à partir de la validation du compte rendu du Comité de suivi du 7 novembre ;
- Prochain Comité de suivi en présentiel prévu en Région Piémont au printemps 2025 ;
- Comité de suivi sous la Présidence de la Région AURA à l'automne 2025.

France – Italia ALCOTRA

Le compte rendu du Comité de suivi reprendra tous les points de l'ordre du jour et détaillera les interventions des participants.

Annexes au relevé :

- *Appel à projet simple PITER + - Phase 2 : liste des projets sélectionnés et recommandations techniques*
- *1^{er} Appel à microprojets : liste des microprojets sélectionnés*
- *1^{er} Appel à microprojets : liste des microprojets non retenus*
- *2e Appel à projets « Microprojets »*
- *Critères de sélection microprojets*